



Le Comité Départemental 71 de tir à l'arc

et

la Compagnie des Archers Mâconnais

Vous invite à participer au
**Championnat départemental 71 individuel « jeunes »
de tir à l'arc**

Le dimanche 26 janvier 2025

Au complexe sportif Jean BURNICHON stade de Champlevert à Mâcon

Coordonnées GPS Latitude : N 46°17982 Longitude E : 004°48374

Conditions de participations :

Les archers doivent être :

- Licenciés pour la saison 2025 auprès de la FFTA , catégorie A « compétition ».
- Avoir réalisé 2 concours qualificatifs avant le 19/01/2024 (date limite)
- Préinscrit via le site du Comité départemental de tir à l'arc de Saône et Loire avant le 12 janvier 2024 : <https://www.cd-arc71.fr/en-savoir-plus/pre-inscription-championnat-departemental-jeunes-macon-147389>
- Sélectionné en fonction du nombre d'archers sélectionnés dans leurs catégories respectives (lien vers le classement départemental : <https://www.cd-arc71.fr/en-savoir-plus/classement-et-reglement-departemental-147617>)

Les chaussures de sport sont obligatoires, la tenue de club ou blanche est recommandée.





Horaires :	Dimanche (rythme AB/CD)
Ouverture du greffe :	9h00
Début de l'échauffement :	9h30
Début des tirs qualificatifs	10h00
Début des finales	14h00
Remise des récompenses prévue	16h15

Tirs qualificatifs en deux séries de 10 volées de 3 flèches

Montant des inscriptions :

- Jeunes FFTA: 8 €

Sandwich – Buvette : possibilité de sandwich et hot dog, buvette.

Récompenses :

- Aux 3 premiers de chaque catégorie U11 à U 21

Arbitres :

Pascal CHARBOUILLOT responsable
Sylviane SCARFONNE assistante

Blasons :

Blasons et catégories : suivant réglementation, liens vers règlement de la compétition :
<https://www.cd-arc71.fr/en-savoir-plus/classement-et-reglement-departemental-147617>

Information des désistements individuels jusqu'au 23 JANVIER 2025 au club
((concourscomapgne@gmail.com) et à Laëtitia BALTHAZARD (71cd.arc@gmail.com))

